

Engagement de caution solidaire

Le soussigné Madame/Monsieur HASSANI YEO CLEA (nom de la caution) né(e) le 27/09/78 à MARSEILLES, marié /célibataire veuf /divorcé, exerçant la profession de Agent de l'ie scolaire,

Ci-après dénommé « la caution solidaire »,

Déclare se porter caution solidaire au bénéfice de la société **M2M FINANCEMENT**, SAS, dont le siège social a pour adresse 1 allée de l'Electronique bâtiment le Delta, CS 90824 à SAINT ETIENNE 49952; RCS Saint-Etienne B 537 376 808.

Ci-après dénommée le « créancier »

Cet engagement est stipulé en faveur du créancier pour toutes les sommes relatives au contrat de location C012698 que pourrait lui devoir Madame HASSANI YEO CLEA ou Yassine marié /célibataire veuf /divorcé née le 25/12/93 exerçant la profession de Agent hotelier,

Ci-après dénommé le « débiteur ».

Si le débiteur ne remplit pas son obligation, la caution solidaire s'engage à payer au créancier à l'échéance de la dette la totalité des montants restants dus cautionnés, sans pouvoir exiger préalablement des poursuites à l'encontre du débiteur, ni se prévaloir du bénéfice de division des poursuites vis-à-vis d'autres cautions éventuelles. A charge pour la caution solidaire de se retourner ultérieurement contre le débiteur, et les éventuelles autres cautions solidaires.

Le créancier s'engage à fournir à la caution solidaire ayant exécuté l'obligation du débiteur, une quittance attestant le paiement du créancier par elle, et la subrogeant dans les droits et sûretés du créancier, vis-à-vis du débiteur principal, des cautions solidaires éventuelles, et des tiers. Cette quittance subrogatoire devant être envoyée à la caution dans les sept jours suivant le paiement par elle.

(Paragraphe à écrire en mention manuscrite, au stylo par la caution, et non pas imprimée)

En me portant caution de Madame/Monsieur HASSANI YEO CLEA, dans la limite de la somme de 859,00 (somme maximale que la caution garantit, inscrivez la somme en chiffres et en toutes lettres) Neuf cent cinquante neuf euros, couvrant le paiement des loyers échus et à échoir et, le cas échéant, des pénalités ou intérêts de retard et pour une durée de 24 mois, je m'engage à rembourser au prêteur les sommes dues sur mes revenus et mes biens si HASSANI YEO CLEA n'y satisfait pas elle-même.
En renonçant au bénéfice de discussion défini à l'article 2298 du code civil et en m'obligeant solidairement avec Madame/Monsieur HASSANI YEO CLEA, j'engage à rembourser le créancier sans pouvoir exiger qu'il poursuive préalablement Madame/Monsieur HASSANI YEO CLEA.